

Manosque, le 26/09/2021



A l'attention des autorités de contrôle et de tarification  
du département de Alpes de Haute Provence

Objet : Obligation vaccinale et qualité de service dans les ESMS

Copie : MDPH

Madame, Monsieur,

A l'issue de sa réunion du 9 septembre 2021, le comité d'entente Handicaps 04 souhaite alerter les autorités de contrôle et de tarification sur la dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap au sein des établissements et services médico-sociaux soumis à l'obligation vaccinale des professionnels.

Suite à l'annonce du gouvernement fin juillet, à l'adoption et à la validation de la Loi relative à la gestion de la crise sanitaire par le conseil constitutionnel du 5 août 2021 et à la parution du décret n° 2021-1059 du 7 août 2021, nos associations se sont conformées à cette loi.

Nous constatons actuellement que les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services médico-sociaux accusent une dégradation progressive du fait de l'absence continue de professionnels qui ne sont pas dans le schéma vaccinal, d'un nombre plus élevé qu'à l'accoutumée d'arrêts de travail, de démissions et d'abandons de poste. Il s'agit d'absences, qui touchent tous types de métiers.

Ainsi, nous constatons une prise en charge dégradée des usagers dans les établissements et services qui dysfonctionnent d'une part, en raison du nombre croissant d'absence des professionnels compétents et d'autre part par la méconnaissance des habitudes de vie et des projets personnalisés par les remplaçants éventuels recrutés pour faire face aux absences. Cela provoque une baisse en compétences et des défauts de respect des projets d'établissement et associatifs. Nous observons une réduction des activités et accompagnements spécifiques habituellement proposés pour assurer en priorité la prise en charge du quotidien. Certains services sont à l'arrêt et notamment les accueils de jour et accueils temporaires, pour recentrer l'activité des professionnels sur les services principaux.

Nous déplorons le risque d'insécurité qui pèse sur les établissements tenus de garantir la sécurité des usagers et nous inquiétons du poids que ces difficultés font peser sur l'encadrement qui peut présenter un risque d'épuisement (plannings instables, recrutements, formation du nouveau personnel, soutien des valeurs, remplacements du personnel le cas échéant, temps de travail augmenté...).

Ces difficultés touchent également le secteur sanitaire (fermeture de 17 lits en gériatrie) et en particulier en psychiatrie (projet de fermeture de services extra-hospitaliers pour renforcer en personnel les services intra-hospitaliers) qui est un soutien incontestable dans nos activités d'accompagnement des personnes en situation de handicap et qui n'est plus en mesure d'assurer ses missions habituelles à leur égard, tout comme les services d'aide à domicile intervenant auprès de ce public.

Cette dégradation est d'autant plus inquiétante que les capacités de recrutement, déjà très tendues sur notre territoire, s'aggravent avec la réduction des candidats dont la vaccination est un critère supplémentaire d'embauche. Les candidatures spontanées n'ont plus cours, le pôle emploi, les instituts de formation et les agences d'intérim sont démunis. De plus, les propositions d'emploi ne sont pas attractives, car soumises aux contrats courts en lien avec les arrêt maladie, qui se prolongent régulièrement. Par ailleurs, nous sommes dans l'incertitude quant à l'avenir des salariés suspendus. Comment faudra-t-il gérer, dans le temps, ces suspensions ?








Cela confronte les directions et les associations gestionnaires aux injonctions contradictoires entre qualité du service rendu et respect de la réglementation. Il se dessine une réduction de l'offre à destination des personnes en situation de handicap qui diminue peu à peu les admissions et risque de multiplier, à termes, les situations complexes et sans solutions.

Quel accompagnement pour nos usagers ? Comment conjuguer qualité du service rendu, sécurité des personnes accompagnées et respect des réglementations qui s'appliquent aux établissements et services employeurs ? Autant de questions qui restent sans réponses concrètes et conduisent le Comité d'Entente Handicaps 04 à solliciter le soutien des autorités de contrôle et de tarification, en vue de faire remonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontées, dans l'intérêt des personnes en situation de handicap et de l'offre de service qui leur est destinée, afin d'accompagner les structures en difficulté.

Le comité d'entente Handicaps04, qui souhaite que nous trouvions ensemble des solutions, vous adresse ses respectueuses salutations.

Pour les associations adhérentes,  
La secrétaire du comité d'Entente Handicaps04

Associations co-signataires :

<p>Olivier Colomb, Directeur</p> 	 <p>Patrice Canavaggio, Secrétaire général</p>
 <p><b>Unapei Alpes Provence</b> Emmanuel CHAROT, Vice-président délégué au territoire 04</p>	<p>Georges JEGO, Président</p> 
<p>Muriel ROCHAS, Déléguée 04</p> 	<p>Alain FERETTI, Président</p> 
<p>Annick PINATEL, Présidente</p> 	<p>Jean Vincent PIQUEREZ, Président</p> 